



Mairie d'Allos

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 A 14h00

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie d'Allos à 14h00, sous la présidence de Monsieur Michel LANTELME, premier adjoint, afin de procéder à la mise en place du nouveau Conseil Municipal.

La séance est ouverte par Monsieur Michel LANTELME, premier adjoint du Conseil Municipal sortant, exerçant les pouvoirs du Maire démissionnaire en date du 23 décembre 2019.

Il lit la liste des conseillers élus au scrutin du 15 mars 2020 et les déclare installés dans leurs fonctions.

### **- Décision du huis clos de la séance.**

Considérant qu'il n'est pas possible de faire entrer le public dans la salle en assurant la distanciation nécessaire entre les personnes et étant entendu qu'il n'est pas possible techniquement d'assurer électroniquement la diffusion à l'extérieur de la salle des débats, Monsieur le premier adjoint propose aux conseillers municipaux qu'il vient d'installer de prononcer le Huis-Clos de la présente séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la tenue de la séance en Huis-clos.

### **- Election du Maire.**

Madame Danielle GUIRAND, membre la plus âgée prend la présidence de l'assemblée et procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal :

*Michel LANTELME, Sylvain BARBOTIN, Kévin BERNARDI, Philippe BIANCO, Emmanuel CONSIDERE, Marc ELDIN, Danielle GUIRAND, Stéphanie LAMBERT, Sylvie LEYDET-MICHEL, Maxime LANTELME, Jean-Marc MICHEL, Stéphane PELLISSIER, Alain ROTTINO, Lucille ROUX, Serge ZORGNOTTI.*

Elle constate que la condition du quorum est remplie, l'ensemble des conseillers étant présents à la séance.

Elle invite l'assemblée à procéder à l'élection du Maire, en rappelant que l'élection se déroule à bulletin secret.

Messieurs Sylvain BARBOTIN et Serge ZORGNOTTI sont désignés comme assesseurs par le Conseil Municipal.

Monsieur Michel LANTELME se déclare candidat comme maire.

Après le vote du dernier conseiller municipal il est immédiatement procédé au dépouillement.

Monsieur Michel LANTELME est élu par 14 voix et 1 bulletin blanc.

Il est immédiatement installé et prend la présidence de l'assemblée.

Après ses remerciements à l'assistance il lit la Charte de l'élu, qui avait préalablement envoyée à chaque conseiller municipaux.

#### **- Détermination du nombre d'adjoints et élections des adjoints.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

Il est procédé à l'élection des adjoints à bulletin secret.

Sont élus :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Stéphane PELLISSIER, 15 voix ;
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Marc ELDIN, par 14 voix ;
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Philippe BIANCO, par 15 voix ;
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Jean-Marc MICHEL, par 13 voix.

Monsieur Sylvain BARBOTIN obtient 3 voix.

#### **-Délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal (art. L.2122-22 du CGCT).**

Monsieur le Maire rappelle l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales, qui donne possibilité au Conseil Municipal de charger l'autorité territoriale d'exercer, en son nom, et pour la durée du mandat ou partie du mandat, certaines attributions du Conseil Municipal. En effet il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner au maire, certaines des délégations prévues à l'article L. 2122-22 du CGTC;

Après avoir entendu le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de charger le Maire, par délégation, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses alinéas suivants :

°4 De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

°5 De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

°6 De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

°7 De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

°11 De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires et huissiers de justice et experts ;

°15 D'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

° 16 D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

°24 D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

° 26 De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

**- Désignation des représentants des membres des commissions d'Appel d'Offre et des Concessions.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme membres de la commission d'Appel d'Offre: Philippe BIANCO, Jean-Marc MICHEL, Emmanuel CONSIDERE.

Il désigne comme membres suppléants : Sylvie MICHEL LEYDET, Kevin BERNARDI, Alain ROTTINO  
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme membres et suppléants les mêmes conseillers à la commission des concessions.

**- Désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme.**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner les 13 membres du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme suivants :

-Chez les élus :Sylvain BARBOTIN, Emmanuel CONSIDERE, Marc ELDIN, Maxime LANTELME, Stéphanie LAMBERT, Lucile ROUX, Serge ZORGNOTTI.

- Parmi les socio-professionnels : Gérard BRACALI, représentant de l'exploitant du domaine skiable, Florent PLAZY, représentant des écoles de ski, Christiane FOURNIER, représentante des hébergeurs (résidences / hôtel), Jean-Louis CEZE, représentant des commerçants /artisans, Isabelle PELLISSIER, représentante des prestataires d'activité, Pierre MARTINOT, représentant des restaurateurs/brasserie.

**- Désignation des représentants du Conseil Municipal à diverses assemblées (SDE 04, Communes Forestières, Syndicat Mixte Parc du Verdon, IT 04, CNAS)**

Monsieur le Maire précise en premier lieu que concernant le Syndicat Mixte du Val d'Allos les représentants sont issus de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV), et non de la Commune.

Concernant la CCAPV les représentants de la commune sont au nombre de 3 et dans l'ordre du tableau, soit le Maire, le premier adjoint et le deuxième adjoint.

- Société du Développement du Val d'Allos (SDVA) : Michel LANTELME, Serge ZORGNOTTI, et Marc ELDIN sont désignés comme représentants de la commune.

- Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Verdon :

Sont désignés comme délégué titulaire: Monsieur Jean-Marc MICHEL et délégués suppléants : Madame Sylvie MICHEL LEYDET et Monsieur Sylvain BARBOTIN.

- Agence Technique Départementale (IT 04) :

Philippe BIANCO et Stéphane PELLISSIER sont désignés comme représentants au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale IT 04.

- Syndicat d'Energie 04 (SDE 04) :

Sont désignés comme délégués titulaires : Danielle GUIRAND, Philippe BIANCO, Marc ELDIN, et comme délégués suppléants : Kévin BERNARDI, Alain ROTTINO.

- Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

Stéphane PELLISSIER est nommé en qualité de délégué au Comité National d'Action Sociale.

- Communes Forestières :

Sont désignés aux « Communes Forestières » des Alpes de Haute Provence : comme délégué titulaire: Monsieur Kévin BERNARDI, et comme délégué suppléant: Monsieur Jean-Marc MICHEL.

#### **- Désignation des Commissions Municipales de Travail.**

Il est défini 13 commissions municipales de travail :

- COHESION SOCIALE,
- COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE,
- CULTURE/VIEASSOCIATIVE/JUMELAGE/COMMERCE/ARTISANAT,
- ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE/AGRICULTURE,
- EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET SPORTIFS/RANDONNEE/NAVETTES,
- FINANCES,
- GESTION IMMOBILIERE,
- INGENIERIE,
- PERSONNELS,
- SECURITE/PCS,
- URBANISME/FONCIER/PLU,
- TRAVAUX COURANTS,
- TOURISME/DOMAINES SKIABLES.

La séance est levée à 16h00.